



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

COMPTE RENDU du groupe de travail « Transport des Matières Dangereuses » du 26 juin 2012

Présents :

Élus/Collectivités :

Bernard LE RISBE (Association des Maires de l'Isère), Murielle PEZET-KUHN (Agence de l'Urbanisme de la Région grenobloise), Olivier ALEXANDRE (EP SCOT de la région grenobloise)

Acteurs économiques :

Jean-Marc IACONIS (SNCF-GEODIS), Nicolas BOVERO (TLF), Frédéric PAPON (FNTR), Michel DUPARC (VENCOREX), Julien ROSSIER (Eurotungstène), Raymond JODER (AREA)

Associations/experts :

Fabrice SCHAACK (LAHGLO), Henri de CHOUDENS (Président de l'Institut des Risques Majeurs)

État/administration :

Ct David MARCHANDEAU (SDIS 38), Adjt Gérard QUENAULT (Gendarmerie Nationale), Salvatore MIRAGLIA (DDSP), Denise THIEVENAZ (DIRCE), Jean-François LEBLANC (Rectorat, académie de Grenoble), Jean-Pierre FORAY (DREAL-UT38), Alice LIBERT (Ingénieur stagiaire DREAL), Olivier PINERI (DREAL RA-SPR)

Excusés :

Gérard BERNE (DREAL RA DDGP), L. ALBERT (DREAL), Véronique LESPINATS (CG38), J. BLAIS (SMTC), C. LOUSTEAU (SCOT), Francis GALLAND (SNCF), S. PINELLE (CHSCT VENCOREX)

- - - - -

La réunion est animée par Jean-Pierre FORAY responsable de l'Unité Territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes.

Jean-Pierre FORAY ouvre la réunion en demandant à Alice LIBERT de se présenter.

Alice LIBERT est étudiante. Elle réalise son stage de fin d'études à la DREAL dans le cadre du SPPPY, avec pour sujet, les TMD dans l'agglomération grenobloise. Elle poursuit des études d'ingénieur à l'École POLYTECH de Grenoble, section « prévention des risques industriels ». Auparavant, lors d'un DUT en alternance sécurité environnement, elle a travaillé dans une entreprise de production. En 1^{ère} année d'école d'ingénieurs, elle a accompli un stage humanitaire ; l'année dernière, elle a travaillé dans une entreprise de services, la Compagnie des Alpes, sur un projet de risques chimiques.

Jean-Pierre FORAY remarque que tous les acteurs concernés par les TMD sont représentés aujourd'hui ; il s'en félicite et regrette cependant l'absence de représentants des salariés qui sont des acteurs majeurs. Il demande à l'assemblée des pistes pour les contacter et les associer.

Nicolas BOVERO demande si les syndicats de salariés de la branche transport ont été sollicités et se propose de fournir une liste de coordonnées précises.

Jean-Pierre FORAY indique que le travail du GT TMD est engagé selon deux directions : le stage d'Alice LIBERT et l'étude de ressenti.

L'étude de ressenti affiche un peu de retard, dû en partie à l'absence de Lise TORQUET, actuellement en congés de maternité. Cette étude est décalée sur l'automne.

Le stage se déroule bien. Quelques réunions du groupe restreint ont permis d'élaborer le questionnaire adressé aux établissements. Le taux de retour est assez positif. Les entretiens conduits par Alice LIBERT ont débuté tout en sachant que cette activité deviendra plus difficile à partir du 14 juillet, avec les congés d'été. Comme suite à ces entretiens, certains points des questionnaires seront éventuellement à compléter. En l'absence de questions préliminaires, il donne la parole à Alice LIBERT pour un état d'avancement de son travail.

Alice LIBERT expose le travail du GT restreint TMD, à l'aide d'un diaporama (document joint).

Diapo n°3. D'avril à mai, depuis son arrivée, elle a préparé la phase actuelle d'enquête ; le questionnaire envoyé aux établissements et la liste des entretiens prévus sont joints dans le dossier distribué en séance à chaque participant. La phase 3 d'analyse à partir de l'estimation des flux de matières dangereuses et des données d'accidentologie se déroulera d'août à septembre. Cette phase a comme objectif de mettre en évidence d'éventuelles problématiques de transport de matières dangereuses pour en tirer des enseignements et faire des propositions d'amélioration.

Diapo n°4. Au 25 juin, 40 % de réponses au questionnaire d'enquête sont reçues, mais seulement 4 réponses pour les industries SEVESO. Les résultats ne sont donc pas encore représentatifs des flux réels. Une relance est prévue.

Alice LIBERT s'interroge si l'absence de réponses aux questions ouvertes du questionnaire signifie l'absence de problèmes ou un manque de temps pour répondre. Certaines stations-service renvoient vers leur enseigne.

Jean-Pierre FORAY estime le retour plutôt positif. Le délai de réponse est peut être un peu insuffisant pour les industriels SEVESO qui sont les plus gros générateurs de flux de TMD

Diapo n°5. Alice LIBERT explique que le flux routier en expédition est supérieur aux réceptions car beaucoup de matières premières arrivent par le rail. L'identification du trajet des transports est parfois problématique car l'origine des marchandises n'est pas précisée.

Olivier PINERI souligne l'intérêt de différencier les flux des carburants en provenance du port Édouard Herriot ou de Feyzin. Il suggère de discriminer aussi entre les axes du Y. Il propose d'inclure les chiffres concernant le ferroulage.

Jean-Pierre FORAY reconnaît que le questionnaire est insuffisant. Il envisage de le compléter par des entretiens téléphoniques ou un questionnaire complémentaire. Il demande si AREA possède des données à communiquer.

Raymond JODER précise qu'AREA donnera ses chiffres et qu'une rencontre est prévue la semaine suivante avec Alice LIBERT.

Jean-Marc IACONIS mentionne que la SNCF n'est plus habilitée à s'exprimer sur la totalité des flux qui circulent sur le réseau ferré de France. Par contre, elle communique sur le développement des pratiques de transport des matières dangereuses.

Jean-Pierre FORAY demande aux transporteurs routiers des pistes pour améliorer les données.

Frédéric PAPON propose un sondage auprès des entreprises spécialisées dans le transport des matières dangereuses. Il s'interroge sur les informations qu'AREA peut obtenir pour connaître les quantités de matières dangereuses transitant sur son réseau.

Raymond JODER mentionne les sondages effectués auprès des industriels et les données recueillies auprès des abonnés.

Frédéric PAPON attire l'attention sur le ferroulage à l'embranchement Maurienne - Chambéry : l'autoroute ferroviaire alpine est un très gros transporteur de matières dangereuses à destination et en provenance de l'Italie.

Nicolas BOVERO, en tant que représentant d'une fédération, ne dispose pas des itinéraires des entreprises adhérentes ; mais il pourra communiquer les coordonnées de transporteurs à contacter.

Bernard LE RISBE indique que les chargeurs connaissent forcément les transporteurs de leurs propres matières dangereuses. Il est important de les relancer.

Alice LIBERT note que les questionnaires ont soulevé plusieurs interprétations sur le terme *origine* du produit. Il n'a pas été compris tout le temps comme géographique. Certaines réponses sont trop vagues.

Michel DUPARC constate que l'industriel ne connaît pas le trajet réellement emprunté par les transporteurs.

Jean-Pierre FORAY confirme qu'il est prévu de réinterroger les plus gros générateurs de flux, dont VENCOREX fait partie, pour connaître les transporteurs. Actuellement, ARKEMA n'a pas répondu. Les résultats sont encore partiels.

Diapo n°6 . Les entretiens sont en cours en parallèle des questionnaires. Un premier enseignement concerne les GPS qui conduisent les transporteurs dans des lieux inappropriés.

Diapo n°8 . Le flux ferroviaire correspond à une moyenne journalière de trains circulant ; les chiffres sont à « creuser ».

Diapo n°9 . Le flux des canalisations de transport de matières dangereuses concernent les canalisations qui traversent l'agglomération, à l'exception des canalisations de distribution comme celles de gaz.

Diapo n°10 . Jean-Pierre FORAY rappelle que la priorité est aux entretiens pour conforter les données obtenues.

Murielle PEZET-KUHN intervient sur l'état des lieux du transport par canalisations. Elle demande quel est l'objectif : quantifier les flux qui passent ou identifier les perspectives d'évolution, et les travaux effectués par les gestionnaires de transport de matières dangereuses ?

Jean-Pierre FORAY souligne l'intérêt de faire apparaître le flux important transporté par les canalisations pour justifier leur maintien, voire leur développement. Aujourd'hui, les canalisations apparaissent parfois comme un frein au développement des collectivités étant données les contraintes auxquelles elles sont soumises. Il s'agit donc de montrer leur intérêt.

Murielle PEZET-KUHN indique que, dans le travail réalisé avec les communes de l'agglomération, le niveau de protection des différentes portions de territoire traversées par les canalisations est difficile à obtenir. Elle demande s'il serait possible de le rendre visible sur la carte.

Olivier PINERI déclare que le niveau de confidentialité est assez strict.

Jean-Pierre FORAY remarque que des bornes de repérage sont partout visibles. Il faudrait éventuellement mettre à disposition une cartographie avec accès réservé.

Murielle PEZET-KUHN propose de créer un lien avec l'étude sur le transport de marchandises engagée par la METRO et associer ainsi les études TMD et PDU.

Jean-Pierre FORAY estime qu'il faudrait effectivement créer ce lien et traiter spécifiquement des matières dangereuses.

Fabrice SCHAACK considère que l'on manque de clarté citoyenne sous le couvert de confidentialité : il demande si, par exemple, les distances minimales de construction sont connues.

Olivier PINERI répond que ce sont des données publiques. On peut obtenir l'information par le biais du guichet unique au même titre que les entreprises de travaux publics qui doivent déclarer leurs travaux.

Jean-Pierre FORAY indique que le SPPPY a organisé 2 journées d'information sur les procédures de déclaration préalable des travaux et obligations des entreprises, pour sensibiliser les élus, les techniciens, les entreprises de travaux publics. Cette opération sera renouvelée le 23 octobre, à Bourgoin-Jallieu. L'intérêt de maintenir et développer ce mode de transport existe malgré les incidents et accidents. Le problème est plus lié au réseau de distribution qu'au transport.

Le part de matières dangereuses par rapport à l'ensemble des marchandises transportées est faible, mais il implique beaucoup plus de nuisances et de risques en agglomération.

Le transport de matières radioactives est faible en flux. Quand il procède d'un volume conséquent, il s'effectue avec des mesures spécifiques. Ces transports sont rares. En cas de doute, l'Autorité de Sûreté Nucléaire est compétente. Les sources à usage médical ou industriel peuvent être à l'origine d'incidents mais le personnel est formé.

Jean-Pierre FORAY attend des informations sur le transport d'explosifs.

Diapo n°11 . Conclusion

Jean-Pierre FORAY demande à l'assemblée si d'autres points sont à ajouter. Il souligne l'importance d'identifier les véritables problématiques pour la population. Il aimerait nouer des contacts avec les associations et les principaux syndicats de chauffeurs.

Jean-Pierre FORAY remercie l'assistance et tous ceux qui seront sollicités d'ici septembre.

La prochaine réunion est fixée au mardi 11 septembre, à 9h (et non à 9h30 comme il avait été convenu)

Jean-Pierre FORAY clôt la séance.